

## BPJEPS Monovalent Voile

Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport activité nautiques mention mono-valent Voile.

### Le métier

Le titulaire du BPJEPS Voile est un moniteur spécialiste de sa discipline. Il encadre et anime des activités de loisirs, d'initiation et de découverte pour tout public et sur tout lieu de pratique de l'activité, en multicoque, dériveur, croisière (jusqu'à 12 milles d'un abri) et planche à voile. Au-delà de 12 milles d'un abri, le moniteur peut encadrer en croisière au sein d'une flottille et sous la responsabilité d'un chef de flottille, possédant les diplômes requis.

### Le diplôme

Le BPJEPS monovalent Voile est un diplôme professionnel de niveau IV (Bac) délivré par le Ministère de la Santé et des Sports qui reconnaît les compétences de son titulaire à :

- communiquer dans les situations de la vie professionnelle,
- prendre en compte les caractéristiques des publics,
- préparer un projet ainsi que son évaluation,
- participer au fonctionnement de la structure et à la gestion de l'activité,
- préparer une action d'animation dans le cadre d'activités nautiques,
- encadrer un groupe dans le cadre d'un projet d'animation en voile
- mobiliser des connaissances nécessaires à la conduite d'activités nautiques,
- conduire une action éducative en voile,
- maîtriser les outils et techniques de la voile,
- maîtriser le milieu entrepreneurial en village de vacances CLUB MED

### La formation

Cette **formation BPJEPS en contrat de professionnalisation** repose sur le principe de l'alternance entre cours en centre de formation et période dans un village CLUB MED.

- Volume horaire : 798 heures en centre et 1120 heures en entreprise.
- Clôture des inscriptions : 07 octobre 2011
- Tests d'entrée : 17 au 20 octobre 2011
- Positionnement pour individualisation du parcours : 21 octobre 2011
- **Formation : 07 novembre 2011 au 14 décembre 2012\***

**\* sur cette période vous êtes embauché(e) au CLUB MED en contrat de professionnalisation.**

### Les conditions d'accès

- Etre agé(e) de 18 ans à l'entrée en formation,
- Etre titulaire du PSC1 ou AFPS (attestation aux premiers secours) ou équivalent,
- Présenter une attestation de natation de 100 mètres nage libre : départ plongé avec récupération d'un objet immergé à 2 mètres de profondeur,
- Avoir une pratique sportive régulière,
- Justifier d'un niveau technique 4 en référence avec la carte de progression de la FFVoile (ce niveau sera vérifié au cours des tests d'entrée).

### Le financement

**Formation gratuite et rémunérée.  
Contrat de professionnalisation d'un an avec le CLUB MED.**

